

Image not found or type unknown



Payer pour mon defunt père

Par **macha54**, le **20/05/2009** à **08:27**

Bonjour, mon beau père est mort il y a 1 an. il a laissé comme héritage une maison évaluée à 76 000 euros et un bois de sapin. il n'a pas laissé de testament mais la bénéficiaire de son assurance qui s'élève à environ 4 000 euros à sa petite fille. mon mari et son frère ont accepté l'héritage sans savoir que mon père devait 6 000 euros à une entreprise pour l'équipement de sa cuisine. n'ayant pas payé cette dette elle s'évalue aujourd'hui à 22 000 euros. un huissier nous a contacté au nom de l'entreprise par courrier sans savoir qu'il est mort pour réclamer son dû. comme l'aînée habite la maison de notre père il prend connaissance du courrier et contacte l'huissier qui gentiment nous a expliqué la situation. que dois-je faire mon mari et son frère ? ils n'ont pas les moyens de rembourser sachant que leur père est mort d'un cancer généralisé sans couverture médicale et qui continue de payer les factures au trésor public. je compte sur vous pour m'aider à résoudre ce problème. merci d'avance.